

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n°04

du 07 Dhou El Hidja 1443 H correspondant au 06 juillet 2022

Modifiant et complétant la circulaire n°01

du 28 Chaabane 1443 H correspondant au 31 mars 2022

relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de
l'année universitaire 2022-2023

et la Circulaire n°03 du 08 Dhou El Kaâda 1443 H
correspondant au 07 juin 2022



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n°04 du 07 Dhou El Hidja 1443 H correspondant au 06 juillet 2022

Modifiant et complétant la circulaire n°01

du 28 Chaabane 1443 H correspondant au 31 mars 2022

relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2022-2023

**et la Circulaire n°03 du 08 Dhou El Kaâda 1443 H
correspondant au 07 juin 2022**

Suite à la publication du décret 22-208 du 5 juin 2022, la circulaire n°1 du 28 Chaabane 1443 H correspondant au 31 mars 2022 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2022-2023 et la circulaire n°3 du 08 Dhou El Kaâda 1443 H correspondant au 07 juin 2022 sont modifiées et/ou complétées conformément aux annexes de la présente circulaire comme suit :

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la recherche Scientifique**



Annexe n°1

Pages modifiées



TawdjihCom est une version interactive de la circulaire téléchargeable et installable sous Android (Smartphone et Tablette). Elle offre plusieurs fonctionnalités permettant au bachelier notamment d'identifier, selon sa série de baccalauréat, la wilaya d'obtention de son baccalauréat et ses résultats obtenus au baccalauréat, la liste des filières auxquelles il ouvre droit.

1.2 Modalités de préinscription et d'orientation

Selon les EES plusieurs accès à l'enseignement supérieur sont proposés aux nouveaux bacheliers :

- **Les universités** : assurent des formations en
 - ⇒ Licence (bac + 3),
 - ⇒ Master à cursus intégré de licence (bac + 5),
 - ⇒ **Ingénierat (bac +5),**
 - ⇒ Sciences Médicales (Médecine à bac +7, Médecine dentaire à bac + 6 et Pharmacie à bac + 5),
 - ⇒ **Sciences Vétérinaires (bac + 6),**
 - ⇒ **Architecture (bac + 5),**
- **Les centres universitaires** : assurent des formations en
 - ⇒ Licence (bac + 3)
 - ⇒ Master à cursus intégré de licence (bac + 5).
- **Les écoles supérieures** : se décline par domaine et correspond à une formation **continue** de 5 années comme suit :
 - ✓ **Deux années de formation de base ;**
 - ✓ **Trois années de spécialité.**
- Un concours sur épreuves écrites pour les étudiants des autres écoles et pour les étudiants du même domaine des universités et des centres universitaires ayant accomplis avec succès les deux premières années d'études sans retard de scolarité et ce dans le cadre du concours organisé par l'école.

Les modalités du déroulement du concours sont fixées par voie réglementaire.



Les écoles supérieures sont rattachées à sept domaines : Sciences et Technologies (ST) ; Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales (SEGC) ; Sciences de la Nature et de la Vie (SNV) ; Mathématiques et Informatique (MI) ; Sciences Humaines et Sociales (SHS) ; Droit et Sciences Politiques (DSP) et Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville (AUMV).

Il est à noter que les écoles de technologie délivrent en fin de parcours un diplôme d'Ingénieur d'état.

- **Les Écoles Normales Supérieures** : elles assurent des parcours dédiés à la formation des formateurs au profit du secteur de l'Éducation Nationale. Il s'agit des trois paliers :
 - ✓ Professeur d'Enseignement Primaire (PEP) ;
 - ✓ Professeur d'Enseignement Moyen (PEM) ;
 - ✓ Professeur d'Enseignement Secondaire (PES).

Les places pédagogiques disponibles dans les ENS sont fixées annuellement par palier, selon les besoins exprimés par le secteur de l'Éducation Nationale. **L'inscription définitive dans les ENS est subordonnée à la condition d'âge fixée au plus à 24 ans au 31.12.2022 et au résultat de l'entretien.** Le candidat retenu pour une formation dans ces écoles est tenu de signer un contrat d'engagement avec le secteur de l'Éducation Nationale pour son affectation future à l'issue de sa formation.

1. Inscription des candidats nationaux titulaires d'un baccalauréat Algérien :

En utilisant le numéro d'inscription et le code du baccalauréat notifiés dans le relevé des notes, le candidat a accès, par le biais des sites internet dédiés, à la **liste des formations qui lui sont autorisées**. Parmi ces formations autorisées, le candidat doit remplir une **fiche de vœux qui doit comporter, par ordre de préférence, six (06) choix au minimum à dix (10) choix au maximum**.

Ces choix peuvent porter sur les parcours de formation suivants :

- Licence (Formations à Recrutement Local/Régional, Filières à Recrutement National, Formations Professionnalisantes) ;
- Master à Coursus Intégré de Licence ;
- **Ingéniorat** ;
- Filières des Ecoles Normales Supérieures ;
- Filières des Sciences Médicales et des Sciences Vétérinaires ;
- Filières de formation paramédicale relevant du secteur de la santé.

Important : Dans sa fiche de vœux, le titulaire du baccalauréat doit mentionner, parmi ses choix, au moins, deux parcours de formation de Licence à recrutement local ou régional dispensés dans un EES.

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, exclusivement par voie électronique, à travers le site dédié. Il est vivement recommandé aux bacheliers :

- d'accomplir **eux-mêmes** et de manière **rigoureuse** cette opération ;



Annexe n°2

Pages modifiées



Licence			Master à cursus intégré de licence (MCL)	Parcours D'Ingénieur D'Etat
Filière à recrutement local ou régional (FRL/FRR)	Filière à recrutement national (FRN)	Formation professionnalisantes (FP)		
		ISTA	Autre (FP)	

Code	Filières de Formation	Établissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
A16TCL01	Electrotechnique	- USTO (Oran)	01,49,50,02,08,52,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,45,46,48	- Techniques Mathématiques Option : Génie Electrique	Le classement se fait sur la base de la moyenne pondérée calculée.
A16TCL02		- Univ. Blida 1	03,06,09,10,11,53,54,15,16,17,26,33,56,35,42,44,47,58		
A16TCL03		- Univ. Sétif 1	04,05,07,51,12,18,19,21,23,24,25,28,30,55,34,36,39,57,40,41,43		
A19TCL01	Génie Mécanique	- USTO (Oran)	01,49,50,02,08,52,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,45,46,48	- Techniques Mathématiques Option : Génie Mécanique	
A19TCL02		- Univ. Blida 1	03,06,09,10,11,53,54,15,16,17,26,33,56,35,42,44,47,58		
A19TCL03		- Univ. Sétif 1	04,05,07,51,12,18,19,21,23,24,25,28,30,55,34,36,39,57,40,41,43		
A08TCL01	Génie des Procédés	- USTO (Oran)	01,49,50,02,08,52,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,45,46,48	- Techniques Mathématiques Option : Génie des Procédés	
A08TCL02		- Univ. Blida 1	03,06,09,10,11,53,54,15,16,17,26,33,56,35,42,44,47,58		
A08TCL03		- Univ. Sétif 1	04,05,07,51,12,18,19,21,23,24,25,28,30,55,34,36,39,57,40,41,43		
A05TCL01	Génie Civil	- USTO (Oran)	01,49,50,02,08,52,13,14,20,22,27,29,31,32,37,38,45,46,48	- Techniques Mathématiques Option : Génie Civil	
A05TCL02		- Univ. Blida 1	03,06,09,10,11,53,54,15,16,17,26,33,56,35,42,44,47,58		
A05TCL03		- Univ. Sétif 1	04,05,07,51,12,18,19,21,23,24,25,28,30,55,34,36,39,57,40,41,43		



Annexe n°3

Compléments



Licence			Master à cursus intégré de licence (MCIL)	Parcours d'Ingénieur
Filière à recrutement local ou régional (FRL/FRR)	Filière à recrutement national (FRN)	Formation professionnalisantes (FP)		
		ISTA	Autre (FP)	

Code	Domaine de Formation	Établissements de Formation	Établissements de Formation Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
A00TCL01	Sciences et Technologies	- Univ. Constantine 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Batna 2 - Univ. Sétif 1	25, 43,04 23,36,41 21,24 30,55,39,57 05,07,51,12,28,40 19,18,34	Priorité 01 :	Le classement se fait sur la base de la moyenne pondérée calculée qui doit être supérieure ou égale à: 12.00/20 pour la Priorité 01, 13.00/20 pour la Priorité 02.
A00TCL02	Sciences et Technologies	- Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Boumerdes - Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Laghouat	06,10 09,26,42,44 35 15 16,33,56, 11,53,54 03,17,47,58	- Mathématiques - Techniques Mathématiques Priorité 02 :	
A00TCL03	Sciences et Technologies	- USTO (Oran) - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Béchar - Univ. Mascara	31,02,27,01,49,50 22,32 13,45 20,14 08,52,37 29,46,38,48	- Sciences Expérimentales	



Licence			Master à cursus intégré de licence (MCIL)	Parcours D'Ingénieur D'Etat
Filière à recrutement local ou régional (FRL/FRR)	Filière à recrutement national (FRN)	Formation professionnalisantes (FP)		
		ISTA	Autre (FP)	

Code	Domaine de Formation	Établissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription
C01TCL01	Informatique	- Univ. Constantine 2 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Batna 2 - Univ. Sétif 1	25, 43,04 23,36,41 21,24 30,55,39,57 05,07,51,12,28,40 19,18,34	Priorité 01 : - Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne pondérée calculée qui doit être supérieure ou égale à: 12.00/20 pour la Priorité 01, 13.00/20 pour la Priorité 02.
C01TCL02	Informatique	- Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Boumerdes - Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Laghouat	06,10 09,26,42,44 35 15 16,33,56, 11,53,54 03,17,47,58	Priorité 02 : - Techniques Mathématiques	
C01TCL03	Informatique	- USTO (Oran) - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Béchar - Univ. Mascara	31,02,27,01,49,50 22,32 13,45 20,14 08,52,37 29,46,38,48	- Sciences Expérimentales	

